## SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2012 - 35

Séance du 8 JUIN 2012

SOUS-PROGRAMME « SECURISATION FILS NUS » DU C.A.S. FAC6, FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 30 MARS 2012

L'An deux mille douze, le huit juin à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes de Bacqueville-en-Caux, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

## Etaient présents:

MM. GRISEL J., TERNISIEN, FRANCOIS, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, GRISEL Y., QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET L., LEGRAND, Mme HOUZARD, BESSIERES, DODELIN, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET, CROCHEMORE Ph., MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, PARMENTIER, VATEY, SAUMON, VIGREUX, DEFOY, ROCHE, SAUTEUR, MASSY, CROCHEMORE J.-M., LOISEL M., BASILLE, BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, BEUX, LE BLOND, CLEMENT-GRANDCOURT, DUCROCQ, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBOURG, BLOC, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, POISSANT, DA LAGE, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN, LECONTE, VARRY, PICARD,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM, WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. GERVAUX, ERDF BCE Barentin,
- M. NICOLAS, France Télécom,
- MM. GREGOIRE et CHARTIER, cabinet MAZARS,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

## OBJET: SOUS-PROGRAMME « SECURISATION FILS NUS » DU C.A.S. FACÉ, FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 30 MARS 2012

Monsieur le Président indique que le Conseil du FACé s'est réuni le 22 février 2012 pour donner son avis sur le montant des aides accordées à l'électrification rurale et a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime, sur la base des autorisations d'engagement ouvertes en 2012 sur le compte d'affectation spéciale « financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale », une dotation de 273 000 € au titre du Programme Principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2012, sous-programme « Sécurisation fils nus » représentant un montant de travaux aidé de 408 135 € T.T.C.

Le plan de financement du programme est le suivant :

_	Participation du FACé	Maximum 80 % du HTVA	273 000 €
_	Participation du SDE76	Minimum 20%	68 250 €
		Total H.T.V.A.	341 250 €
_	Récupération de la T.V.A.		66 885 €
		Total T.T.C.	408 135 €

L'enveloppe globale des travaux subventionnables au niveau national est en hausse de 2% pour le sous-programme « Sécurisation fils nus ».

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité du Syndicat Départemental, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses Membres présents :

- d'INSCRIRE au Budget Primitif 2012 du Syndicat Départemental la dotation de 273 000 € concernant le Programme Principal 2012 du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification, sous-programme « Sécurisation fils nus ».
- d'ARRETER le sous-programme « Sécurisation fils nus » conformément au tableau ci-après,

	Montant TTC
SIERG de Bellencombre Londinières	132 625,64 €
Neufchâtel fiche Baillollet	
SIERG de Bellencombre Londinières	281 777,60 €
Neufchâtel fiche Londinières	
Total	414 403,24 €

- de DEMANDER à Monsieur le Président du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification d'attribuer les crédits au Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime dès que Monsieur le Préfet les aura notifiés à Monsieur le Président du Syndicat Départemental,
- d'AUTORISER son Président réaliser et régler le programme de travaux afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY



